

Audit ATBP 2025 – Modalités de sélection des dossiers

Objectif du document : faciliter la sélection des dossiers en précisant les différentes options existantes et le rôle de chacun des partenaires.

Professionnels concernés : pilote/groupe projet, DIM, auditeurs

Quand la sélection des dossiers repose sur le système informatique de l'établissement, deux options principales sont proposées selon que l'on dispose facilement ou non des codes CCAM.

OPTION 1 – SANS LES CODES CCAM

1-Choix d'une période d'inclusion des dossiers par le pilote/groupe projet

2-Repérage par le DIM des dossiers correspondants à la période choisie

3-Identification et comparaison des actes à la liste fournie par Spicmi*

4-Rejet des dossiers comportant des actes exclus dans l'audit

Remarque : au vu des exclusions possibles, prévoir un nombre plus grand de dossiers au départ

OPTION 2 – AVEC LES CODES CCAM

1-Choix des actes par le pilote/groupe projet au sein de la liste Spicmi*

2-Identification des codes CCAM à l'aide des chirurgiens et MAR

3-Transmission au DIM des codes CCAM et de la période d'inclusion

4-Repérage par le DIM des dossiers correspondants

*Spicmi - Liste des spécialités, actes inclus et codes associés : <https://www.cpias-ile-de-france.fr/spicmi/prevention/audit-atbp/AuditATBP-liste-codage.pdf>